



## LA RÉOLUTION FINALE DU G500, LE SOMMET CITOYEN DE MARSEILLE DES 2, 3, et 4 JUIN 2022.

Après deux jours de débats et de négociations, les organisations du #G500citoyen ont travaillé à une résolution finale priorisant les principales propositions issues de leurs travaux.

**Sans faire l'unanimité, ces propositions ont recueilli un relatif consensus.**

### A. EN MATIERE DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE :

**Proposition n°1** : Impliquer les citoyennes et les citoyens dans la réforme des institutions, en organisant un grand débat national sur le sujet de la renaissance démocratique, nourrissant une convention citoyenne pour le renouveau démocratique (impliquant des représentants de partis politiques et du parlement, en plus de citoyens tirés au sort) qui soumettra sa proposition de réforme des institutions à référendum, auprès de tous les Français.

**Proposition n°2** : Instaurer une "méthode démocratique" de type co-construction, permettant d'impliquer les citoyens et la société civile organisée dans la préparation de toutes les grandes réformes et lois du quinquennat.

**Proposition n°3** : Reconnaître le vote blanc et rendre le vote obligatoire, pour lutter contre l'abstention et donner une voie d'expression aux colères citoyennes.

**Proposition n°4** : Expérimenter de nouveaux modes de scrutins, tels que le vote au jugement majoritaire, ou encore favoriser l'expérimentation du vote électronique au niveau local, pour permettre une expression nuancée lors du choix de représentants et éviter les effets du vote utile ou par défaut,

**Proposition n°5** : Instaurer une dose importante de proportionnelle pour une meilleure représentativité de l'Assemblée Nationale.

**Proposition n°6** : Revoir le financement de la vie publique et politique et notamment créer une banque publique de la démocratie pour financer les innovations et les initiatives citoyennes.

## **B. EN MATIERE DE RENOVATION DU SYSTEME DE SANTE ET D'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :**

**Proposition n°1** : Revalorisation salariale dans le secteur hospitalier en intégrant celle de la permanence des soins de nuit afin de permettre son attractivité

**Proposition n° 2** : Etablissement et garantie de ratios raisonnés patients / soignants dans tous les Services hospitaliers, y compris en EHPAD et dans les maternités

**Proposition n°3** : Mise en place urgente d'une gouvernance partagée effective à l'hôpital public

**Proposition n°4** : Lutte contre les déserts médicaux et promotion de l'accès aux soins : Création de nouveaux métiers de santé, les Médiateurs en santé et renforcement de sa formation universitaire du métier de médiateur de santé

**Proposition n°5** : Création de plateformes inter-praticiens pour la mise en place des parcours de soin des patients par les médecins traitants.

**Proposition n°6** : Facilitation de l'installation des jeunes diplômés en créant un stage d'internat obligatoire en secteur de ville pour toutes les filières de l'internat

**Proposition n°7** : mise en place dans chaque région de France de registre des malformations congénitales et des cancers pour contribuer à l'analyse des risques en santé environnementale

**Proposition n°8** : Pour un choc de pouvoir d'achat pour les personnes handicapées, en revalorisant l'allocation adulte handicapés, les plafonds de la prestation de compensation du handicap et l'épargne handicap (ces 2 derniers étant gelés depuis 2005)

**Proposition n°9** : Permettre à chacun de trouver une place dans la société par l'emploi et l'activité économique

**Proposition n°10** : Limiter le risque d'exclusion en incitant les propriétaires à baisser le loyer d'une personne handicapée par un dispositif de compensation à concurrence de cette baisse.

**Proposition n°11** : Pour l'autonomie financière des personnes en situation de handicap, abroger la loi de l'individualisation de l'AAH.

**Proposition n°12** : Pour la reconnaissance du statut des jeunes aidants, développer au niveau national le plan de sensibilisation pilote porté par l'Association JADE actuellement en test dans l'Éducation Nationale.

## C. EN MATIERE D'ENCOURAGEMENT A L'ENGAGEMENT DIT « D'INTERET CITOYEN ET POPULAIRE »

**Proposition n°1** : Proposer une nouvelle définition et, partant, une nouvelle dénomination de l'engagement populaire, individuel ou collectif : le CONCOURS CITOYEN. De façon à ne plus recourir au terme de Mécénat, de plus en plus vidé de son sens par le recours très massif à l'optimisation fiscale, et donc à des contreparties disproportionnées fiscalement, en particulier dans le champ économique.

**Proposition n°2** : Encourager et soutenir le « Concours citoyen » par une incitation fiscale s'appliquant à toutes les formes d'impôt : taxes sur la valeur ajoutée, fiscalité locale etc. afin de ne pas réserver aux seuls gros contribuables et aux seuls entreprises, l'avantage de l'abondement financier constitué par les incitations attachées à la générosité publique.

**Proposition n°3** : Rendre automatisée le mécanisme de réduction, déduction, crédit d'impôt ; sur la simple production de documents attestant du « Concours citoyen » dans le même état d'esprit que la proposition du versement automatique des aides sociales afin de permettre une simplification administrative et une réduction des coûts.

**Proposition n°4** : Etendre les mesures d'incitation à l'engagement dans l'espace francophone, notamment au travers de deux mesures fortes : la création d'un Erasmus de la francophonie et une nouvelle politique de délivrance de visas francophones.

Contact : 06 85 08 93 80

